

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	28 (1920)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Enquête faite dans le canton de Neuchâtel sur le sort des vieillards indigents
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-548887">https://doi.org/10.5169/seals-548887</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le Comité a été réélu à l'unanimité et se compose de M. le Dr de Marval, président; Dr Ed. de Reynier, vice-président; sœur Maria Quinche, secrétaire; sœur Mina Elsner, secrétaire-adjointe; sœur Cécile Montandon, caissière; M. Lutenegger, assesseur. — Ce Comité reste en charge jusqu'en 1922.

La cotisation 1919-20 a été fixée à 8 fr., comme l'année passée.

Après la partie administrative, la réunion familiale a été une joie pour tous les participants. Plusieurs étaient venus de fort loin afin de se retrouver, et le thé servi dans le bureau de placement fut d'une animation toute particulière, sous le regard bienveillant de sœur Cécile.

#### Séance du Comité du 6 décembre 1919.

##### Admissions:

S<sup>r</sup> Jeanne Krieger, 1894, garde-malade, à Grandval.

S<sup>r</sup> Rosa Bucher, 1886, garde-malade, de Schüpfen (Berne).

##### Transfert:

S<sup>r</sup> Alice Burgdorfer, de la section de Berne.

##### Démissions:

M<sup>lle</sup> Sophie Feignoux, garde-malade.

M<sup>lle</sup> Marthe Zimmermann, sage-femme.

##### Candidate:

M<sup>lle</sup> Hélène Kænel, 1879, de Bargen (Berne), garde-malade.

##### La secrétaire:

S<sup>r</sup> MARIA QUINCHE.

---

## Enquête faite dans le canton de Neuchâtel sur le sort des vieillards indigents

---

Nos lecteurs se souviendront peut-être d'avoir lu dans un de nos derniers numéros (*La Croix-Rouge suisse* 1919, n° 11) un article intitulé « Comment secourir nos vieillards? »

Emanant de la fondation « Pour la vieillesse », cet article cherchait à intéresser la population en faveur de tous nos pauvres vieux et de nos pauvres vieilles. Une section de « Pour la vieillesse » devant se fonder dans le canton de Neuchâtel, à l'instar de celles formées depuis peu dans la plupart des cantons suisses, il a paru opportun de se rendre compte tout d'abord du nombre et du sort des vieillards indigents dans le canton.

A cet effet, un Comité provisoire a fait des recherches dont nous voudrions donner ici les principaux résultats:

Grâce à la complaisance du chef du Département de l'instruction publique, des présidents et secrétaires de communes, des

pasteurs, curés, et de nombreux bienveillants, nous sommes aujourd'hui à même de vous faire connaître les résultats de cette enquête, et nous tenons à remercier ici, et très sincèrement, tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu y collaborer.

L'enquête a été très complète, puisque 56 communes, sur 62 que compte notre canton, ont répondu consciencieusement aux questionnaires.

Je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu très exactement à nos demandes, puisque bien des questionnaires sont accompagnés de lettres explicatives, que les commissions d'assistance ont souvent été consultées, que des pasteurs ont signé conjointement avec les autorités communales, et qu'un grand nombre de listes provenant d'ecclésiastiques font en quelque sorte complètement double emploi avec les listes émanant des conseils municipaux.

Comme moi-même, je suis persuadé que vous trouverez que les données de cette enquête sont absolument concluantes, et qu'il est non seulement opportun et utile, mais qu'il est nécessaire chez nous aussi, de faire plus et mieux pour soulager l'automne de la vie de tant de vieillards — hommes et femmes — disséminés un peu partout dans le canton.

En effet, une seule commune n'a aucun vieillard indigent sur son territoire, c'est celle d'Enges. Celle de Cressier signale que tous ses vieux et toutes ses vieilles sont placés à l'hospice du village; c'est dire que leur pain quotidien est assuré, ainsi que leur gîte et leur habillement. Peut-être cependant qu'un petit superflu — « chose si nécessaire » a dit un poète — serait pour un grand nombre de ceux-ci une surprise très bienvenue!

Dans toutes les autres communes, le président, son secrétaire, les pasteurs ou curés nous signalent des vieillards dont la situation est toujours digne de pitié et souvent extrêmement précaire.

Les listes contiennent en effet des annotations à la suite de certains noms, qui permettent parfois de toucher du doigt une misère noire, de supposer des pauvres honteux d'autant plus intéressants qu'ils sont devenus septuagénaires, octogénaires et même nonagénaires, après avoir travaillé toute leur longue vie, et alors que — trop souvent — leurs enfants se sont désintéressés de leur sort, après qu'ils ont peiné et arrosé le sol de leur sueur et de leurs larmes, sans avoir pu mettre de côté l'indispensable en vue de leur vieillesse....!

Mais laissons de côté des considérations générales et venons-en aux chiffres; ceux-ci sont bien plus éloquents que toutes les énumérations que nous pourrions faire d'autre part. Ces *chiffres*, Mesdames et Messieurs, vous prouveront que — quoi

qu'en puissent dire certaines personnes à courte vue ou à vues superficielles — et quelle que soit l'étendue de l'assistance publique ou privée accordée ici et là à nos pauvres vieux et à nos pauvres vieilles — ces chiffres prouvent, dis-je, qu'il y a beaucoup à faire encore pour soulager et pour améliorer le sort de tant de vieillards dans notre petit pays.

Si nous prenons la totalité des vieillards indigents qui nous ont été signalés, non seulement dans les formulaires venus en retour, mais en y ajoutant les noms de ceux qui sont placés dans des asiles, assistés par leur commune — souvent bien insuffisamment! — ou par le Fonds des vieillards, qui fait depuis nombre d'années tant de bien, nous arrivons aux chiffres suivants :

Vieillards pensionnés par le Fonds des vieillards . . . . .	101
(74 femmes, 27 hommes, à 110 fr. par an).	
Placés dans des asiles . . . . .	237
(soit Chaux-de-Fonds 42, Bayards 12, Chézard 23, Serrières 26, Locle 54, Neuchâtel 67, Dom- bresson 13.)	
Vieillards mentionnés dans nos listes	641
Total	979

Comme l'hospice de Perreux en contient certainement plus de 21, c'est donc *plus de 1000 vieillards* entre 65 et 100 ans, plus ou moins nécessiteux, plus ou moins assistés, très probablement insuffisamment secourus, que nous possédons dans notre canton.

Arrêtons-nous encore, si vous le voulez bien, à nos formulaires rentrés, et qui nous signalent des vieillards domiciliés un peu partout dans le canton, non placés, non secourus ou insuffisamment assistés, et qui auraient besoin d'aide et de secours.

Ces listes, nous l'avons dit, nous fournissent 641 noms de vieillards indigents

entre 65 et 94 ans. Ce sont 200 hommes et 441 femmes, que nous pouvons répartir sous les rubriques suivantes :

65 à 70 ans		70 à 80 ans	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
60	137	95	214
au delà de 80 ans			
Hommes	Femmes		
45	90		

Au point de vue de leur

*Origine :*

294 sont Neuchâtelois, 230 sont Suisses d'autres cantons (presque tous Bernois, quelques Vaudois et Tessinois), et 16 sont des étrangers. Un seul nom n'a pas de nationalité indiquée.

Voici en outre des renseignements quant à leur

*Etat civil :*

Des 641 vieillards domiciliés dans le canton en septembre 1919, il y a :

14 divorcés, 161 mariés, 73 veufs, 308 veuves et 82 célibataires.

Nous n'avons pas de renseignements spéciaux sur deux personnes qui figurent sur les listes.

Parmi les 161 mariés, il est fait mention de 40 ménages. N'est-il pas triste de songer qu'il y a donc — au minimum — 80 époux dans notre canton, âgés de plus de 65 ans (car notre enquête ne descend pas au-dessous de cet âge), qui, arrivés au soir de leur existence, n'ont pas les moyens de vivre sans privations de toute sorte; qu'il y a près de 650 vieux et vieilles qui manquent du nécessaire, souvent de l'indispensable, et (j'y reviens encore....) 80 époux qui — sans doute — ne savent pas, en ce temps de vie chère, s'ils auront à manger demain à leur faim....!

Enfin une femme de 70 ans est signalée à l'état civil comme « abandonnée »; une autre vit séparée de son mari « depuis 34 ans », dit le formulaire.... Il y en

a qui sont impotents, perclus de rhumatismes, il y en a de paralysés,... il y en a d'aveugles.....

Que de misères, Messieurs, dans ces quelques chiffres !

\* \* \*

Voilà, Mesdames et Messieurs, le résultat qu'a donné l'enquête que vous nous avez chargé de faire. N'est-il pas vrai que dans leur monotonie, les chiffres que je viens de vous énumérer sont tristement éloquents? N'est-il pas vrai qu'un champ d'activité féconde, ignoré par un trop grand nombre de nos concitoyens, s'ouvre devant nous?.... et dès lors, n'est-il pas nécessaire, comme je le disais tout à l'heure, que notre canton s'affilie par la fondation d'une section de « Pour la vieillesse » à cette œuvre patriotique et humanitaire au premier chef? N'est-il pas opportun que nous formions des Comités de district et même locaux, qui auront à dépister les vieillards besogneux, qui auront à leur venir en aide, à les suivre, à les assister moralement et matériellement, qui verront à intéresser au sort de ces malheureux les autorités d'abord, les fonds spéciaux ensuite, ainsi qu'à répartir les sommes que notre section neuchâteloise de « Pour la vieillesse » pourra réunir en organisant des collectes et des manifestations spéciales dans les différentes régions du pays.

Enfin, Mesdames et Messieurs, n'estimez-vous pas qu'il est opportun que la presse répande largement nos vues, nos aspirations, le but de notre section, afin que, non seulement les gens d'âge mûr, mais la jeunesse s'intéresse davantage à nos vieux!....

Il y a une éducation morale à faire au sein de notre peuple, et dès l'âge de raison! Il faut faire respecter les vieillards, quelque tristes et même repoussantes que puissent être leurs infirmités; il faut que

la jeunesse s'intéresse à eux et qu'un grand et noble mouvement de solidarité naîsse et prospère dans notre canton, sous le patronage de « Pour la vieillesse » !

Afin de réaliser ces conclusions qui s'imposent à mon esprit et à mon cœur, et pour leur donner une forme concrète, je voudrais me permettre de proposer à votre approbation les quatre résolutions suivantes :

*1<sup>re</sup> résolution:* L'assemblée réunie en ce jour à Neuchâtel nomme séance tenante un Comité cantonal, section de la fondation suisse « Pour la vieillesse ». Ce Comité se compose de représentants des six districts du canton, et ceux-ci formeront à leur tour, et dans le plus bref délai possible, des Comités régionaux, éventuellement locaux, de façon à intéresser toutes les localités du canton à l'œuvre « Pour la vieillesse ».

*2<sup>e</sup> résolution:* Le Comité cantonal, en vue de canaliser les efforts à faire pour venir en aide à nos vieillards indigents, s'abouchera avec les institutions existantes et poursuivant un but analogue, et fusionnera éventuellement avec elles.

*3<sup>e</sup> résolution:* Une propagande active sera faite par les Comités régionaux auprès des ecclésiastiques et du corps enseignant, pour intéresser notre population tout entière et plus spécialement nos enfants à l'œuvre de « Pour la vieillesse ».

*4<sup>e</sup> résolution:* Le Comité cantonal qui se complétera à son choix dès que le besoin s'en fera sentir, élaborera des statuts très simples et très larges, et organisera dès que possible — avec l'aide des Comités de district — une collecte générale en faveur de l'œuvre. — Lors de la première collecte, la brochure *Pour nos vieillards* sera largement répandue, ainsi qu'un extrait du rapport présenté aujourd'hui.

Ces quatre résolutions ayant été votées à l'unanimité des membres présents, une section neuchâteloise de « Pour la vieillesse » a aussitôt été fondée. Elle s'occupera — par tous les moyens qui pourront être mis à sa disposition — d'améliorer le sort des nombreux vieux dont la situation est précaire, et d'adoucir les derniers jours de ceux auxquels la fortune n'a pas souri pendant leur longue et pénible existence.

D<sup>r</sup> M<sup>t</sup>.

### Caisse de secours des samaritains suisses

Le Comité central annonce les dons suivants qui lui sont parvenus en faveur de la Caisse de secours de l'Alliance:

Samaritains de <i>Fribourg</i> . . . . .	fr. 300	Samaritains de <i>Zurich</i> (6 sections) . . . . .	fr. 600
» <i>d'Olten</i> . . . . .	» 250	» <i>Neuchâtel</i> . . . . .	» 300
» <i>de Worb (Berne)</i> . . . . .	» 100	» <i>du Locle</i> . . . . .	» 200
» <i>» Waldau</i> . . . . .	» 100	» <i>de St<sup>e</sup>-Croix</i> . . . . .	» 50
» <i>» Wald (Zurich)</i> . . . . .	» 60	» <i>Berthoud</i> . . . . .	» 100
» <i>» Brienz</i> . . . . .	» 50	» <i>Balsthal</i> . . . . .	» 100
» <i>» Grindelwald</i> . . . . .	» 50	» <i>Wiedikon</i> . . . . .	» 100

La souscription reste ouverte, et nous ne doutons pas que toutes les sections voudront fournir leur contribution à cette œuvre si utile et si généreuse.